

# PRELEVEMENTS D'EAU A USAGE AGRICOLE

## Obligations réglementaires

*Vous disposez d'une autorisation de prélèvement d'eau à usage agricole ...*

### QUE DIT LA LOI ?

- 1 La loi sur l'eau de 2006 indique que tout prélèvement d'eau à usage agricole doit être pourvu d'un **dispositif de comptage des volumes prélevés**.
- 2 La réglementation impose également la tenue d'un **registre d'irrigation**, sous format libre.

### QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ?

Vous devez compléter un registre en y inscrivant les données suivantes (*arrêté du 19 décembre 2011*) :

- la localisation de l'installation de prélèvement et l'origine de l'eau prélevée;
- la date de pose initiale de cette installation ;
- les relevés mensuels de l'index ainsi que les volumes consommés ;
- les incidents survenus sur l'installation.

Ce registre est **tenu à disposition du service de police de l'eau**.

Il doit être **conservé 3 ans**.

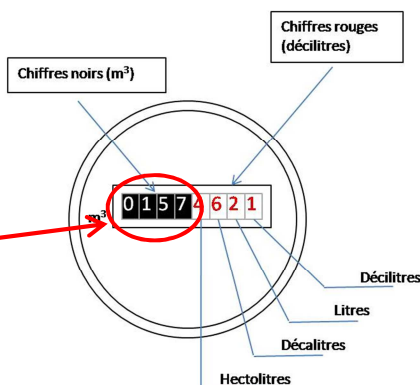
Vous devez également **vérifier et assurer la maintenance de votre compteur**.

Vous devez procéder à la remise à neuf du dispositif de mesure si votre compteur à plus de 9 ans

### COMMENT LIRE SON COMPTEUR D'EAU ?

**Chiffres noirs = Nombre de m<sup>3</sup>**

Pour remplir votre registre,  
**indiquez uniquement  
les chiffres noirs  
de votre compteur.**



### COMMENT RENSEIGNER LES DOCUMENTS ?

#### REGISTRE INFORMATIQUE (EXCEL)

- Compléter **uniquement les cases jaunes**.
- Placer le pointeur de la souris sur une des cases jaunes pour afficher la marche à suivre.
- **Les calculs sont automatiques**.
- **un résultat affiché en rouge signifie qu'il y a une incohérence** (résultat négatif). vous devrez le corriger et/ou en expliquer la cause dans la case observation correspondante (ex : changement de compteur).

 **Faire une sauvegarde régulière**

#### REGISTRE AU FORMAT PAPIER

- Compléter **les cases blanches**
- **Effectuer les calculs indiqués dans les entêtes grisés**
- **Un résultat négatif signifie qu'il y a une incohérence**. vous devrez le corriger et/ou en expliquer la cause dans la case observation correspondante (ex : changement de compteur).

**LE REGISTRE COMPLET SERA EXIGE LORS DE LA PROCEDURE  
DE RENOUELEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION.**